

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 03156

Numéro SIREN : 339 436 693

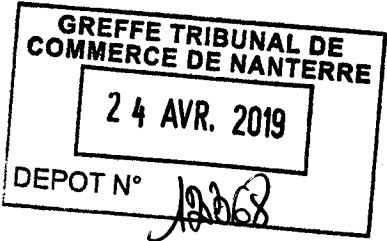
Nom ou dénomination : GENEDIS

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2019 sous le numéro de dépôt 12368

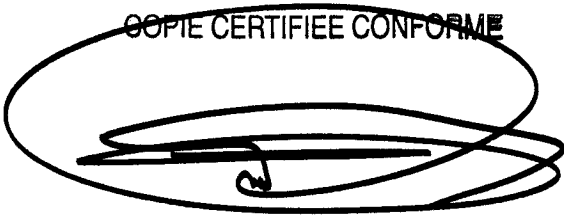
« GENEDIS »

Société par Actions Simplifiée au capital de €37.500
Siège Social : 10/12 avenue du Général de Gaulle
92230 GENNEVILLIERS

339 436 693 RCS NANTERRE



COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS GENEDIS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		10-12 avenue Général de Gaulle 92230 GENNEVILLIERS		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 3 9 4 3 6 6 9 3 0 0 0 1 6		Néant		*	
				Exercice N clos le,		31/03/2016	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	62 064	58 997	3 066
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	539 835		539 835
		Constructions	AP	AQ	1 826 534	110 021	1 716 512
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	859 523	632 809	226 713
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 361 593	1 936 797	424 796
		Immobilisations en cours	AV	AW	78 701		78 701
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	1 524		1 524
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE	1 081 707		1 081 707
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	395 862		395 862
TOTAL (II)		BJ	BK	7 207 345	2 738 625	4 468 719	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	5 936		5 936
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	3 605 889	165 361	3 440 527
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	43 541		43 541
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 984 224		1 984 224
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	2 700 000		2 700 000
Disponibilités		CF	CG	1 201 389		1 201 389	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	101 320		101 320	
	TOTAL (III)	CJ	CK	9 642 301	165 361	9 476 940	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	CW					
	Primes de remboursement des obligations	CM					
	Ecart de conversion actif*	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	16 849 647	2 903 987	13 945 660	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS GENEDIS		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 37 500)		DA	37 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	3 750	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)		DF	612	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)		DG	3 487 957	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	561 428	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	4 091 248	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	603 960	
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR	603 960	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	2 610 486	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)		DV	1 914 557	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	166 270	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	3 255 038	
	Dettes fiscales et sociales		DY	1 151 645	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	25 094	
	Autres dettes		EA	127 358	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	9 250 451		
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	13 945 660		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 854 644	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	14 172		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS GENEDIS							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	45 239 064	FB		FC	45 239 064	
	Production vendue { biens * services *	FD	22 769	FE		FF	22 769	
		FG	978 385	FH		FI	978 385	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	46 240 219	FK		FL	46 240 219	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	232 098	
	Autres produits (1) (11)					FQ	12 645	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	46 484 963
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	37 143 382
Variation de stock (marchandises)*						FT	(476 618)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	64 626	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	4 828	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	4 524 095	
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	794 436	
Salaires et traitements*						FY	2 235 489	
Charges sociales (10)						FZ	580 966	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	270 788
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	165 361
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	74 420	
Autres charges (12)						GE	14 295	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	45 396 073	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 088 889	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	25 540	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	25 540
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	49 670	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	49 670
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(24 130)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 064 759	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS GENEDIS</u>										Néant ☐ *		
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA	318		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	318		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE	150 731		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions								HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	150 731		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(150 413)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	134 351	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	218 567	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	46 510 822	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	45 949 393	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	561 428	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO		
	(2)	Dont	produits de location immobilières								HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *								HP	42 289
			- Crédit-bail immobilier								HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH	1 066	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX		
	(9)	Dont transferts de charges								A1	59 155	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	1 910	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives								A6			
								obligatoires		A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N			
								Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
Pénalités, amendes fiscales et pénales								500				
Subventions accordées								12 000				
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion								138 231				
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion										318		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N			
								Charges antérieures		Produits antérieurs		
Autres charges d'exploitation								1 066				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS GENEDIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2016, dont le total est de 13 945 660 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 561 429 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2015 au 31/03/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2016 par le président de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 8 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 8 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans
- * Licences et logiciels : 1 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 122 434 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2015 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS GENEDIS</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	60 690	KE		KF	1 374
CORPORELLES	Terrains					KG	539 835	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	1 739 444	KK		KL	73 994
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	13 095	KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	828 735	KT		KU	30 787
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	2 153 312	KW		KX	13 000
		Matériel de transport*				KY	3 000	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	183 670	LC		LD	8 610	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	78 701
		Avances et acomptes				LK		LL		LM	
		TOTAL III				LN	5 461 094	LO		LP	205 093
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	1 524	8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P	1 076 950	1R		1S	4 757		
Prêts et autres immobilisations financières				1T	395 862	1U		1V			
TOTAL IV				1Q	1 474 336	1R		1S	4 757		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	6 996 121	0H		0J	211 224
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		C0		D0			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	62 064		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	539 835		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	1 813 439		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	13 095		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	859 523		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	2 166 312		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	3 000		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	192 280		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	78 701		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE			
TOTAL III			IY		NG		NH	5 666 187			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7			
	Autres participations			I0		0X		0Y	1 524		
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C	1 081 707		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	395 862		
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	1 479 093		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		0K		0L	7 207 345		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS GENEDIS</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	57 347	PF	1 650	PG		PH	58 997		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	26 113	PN	70 813	PO		PQ	96 926		
	Sur sol d'autrui	PR	13 095	PS		PT		PU	13 095		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	555 372	QA	77 436	QB		QC	632 809		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	1 729 760	QE	91 804	QF		QG	1 821 565		
	Matériel de transport	QH	3 000	QI		QJ		QK	3 000		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	83 148	QM	29 083	QN		QO	112 231		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	2 410 489	QV	269 138	QW		QX	2 679 628		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	2 467 837	ØP	270 788	ØQ		ØR	2 738 625		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incor- porelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL				NM				NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS GENEDIS</u>							Néant ☐ *
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II		5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III		7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF				
	- financières	UG	UH				
	- exceptionnelles	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS GENEDIS</u>										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
		Autres immobilisations financières			UT	395 862	UV		UW	395 862		
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux			VA	1 520		1 520				
		Autres créances clients			UX	42 020		42 020				
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO			ZI							
		Personnel et comptes rattachés			UY	1 427		1 427				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	403 554		403 554				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP	27 501		27 501				
		Groupe et associés (2)			VC	806 601		806 601				
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	745 140		745 140				
		Charges constatées d'avance			VS	101 320		101 320				
		TOTAUX			VT	2 524 948	VU	2 129 086	VV	395 862		
RENVois	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)			7Z							
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG	14 172		14 172				
		à plus d'1 an à l'origine			VH	2 596 314		366 778		1 807 574		421 962
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés			8B	3 255 038		3 255 038				
		Personnel et comptes rattachés			8C	518 205		518 205				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	479 215		479 215				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	28 458		28 458					
	Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	125 765		125 765					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	25 094		25 094				
		Groupe et associés (2)			VI	1 914 557		1 914 557				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	127 358		127 358				
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ							
		Produits constatés d'avance			8L							
		TOTAUX			VY	9 084 180	VZ	6 854 644		1 807 574		421 962
RENVois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	540 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	363 058	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31/03/2016

GENEDIS

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 37 500 €uros**

**10/12 rue du Général de Gaulle
92230 GENNEVILLIERS**

111-113, rue de Reuilly
75012 PARIS
Tel 01 43 42 52 30
Fax 01 43 40 59 28

122, rue de Chevilly
94240 L'HAY-LES-ROSES
Tel 01 41 76 16 57
Fax 01 41 76 16 83

sacgec@sacgec.fr / www.sacgec.fr

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
CONSEIL DE LA REGION DE PARIS ILE-DE-FRANCE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
S.A AU CAPITAL DE 385 000 € - 722 016 706 RCS PARIS- SIRET 722 016 706 00045 - CODE NAF 6920 Z
TVA Intracommunautaire FR 69 722 016 706

SAS GENEDIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **SAS GENEDIS** tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

111-113, rue de Reuilly
75012 PARIS
Tel 01 43 42 52 30
Fax 01 43 40 59 28

.../...

122, rue de Chevilly
94240 L'HAY-LES-ROSES
Tel 01 41 76 16 57
Fax 01 41 76 16 83

sacgec@sacgec.fr / www.sacgec.fr
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
CONSEIL DE LA REGION DE PARIS ILE-DE-FRANCE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
S.A AU CAPITAL DE 385 000 € - 722 016 706 RCS PARIS- SIRET 722 016 706 00045 - CODE NAF 6920 Z
TVA Intracommunautaire FR 69 722 016 706

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

111-113, rue de Reuilly
75012 PARIS
Tel 01 43 42 52 30
Fax 01 43 40 59 28

122, rue de Chevilly
94240 L'HAY-LES-ROSES
Tel 01 41 76 16 57
Fax 01 41 76 16 83

sacgec@sacgec.fr / www.sacgec.fr

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
CONSEIL DE LA REGION DE PARIS ILE-DE-FRANCE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
S.A AU CAPITAL DE 385 000 € - 722 016 706 RCS PARIS- SIRET 722 016 706 00045 - CODE NAF 6920 Z
TVA Intracommunautaire FR 69 722 016 706

SAS GENEDIS

- 3 -

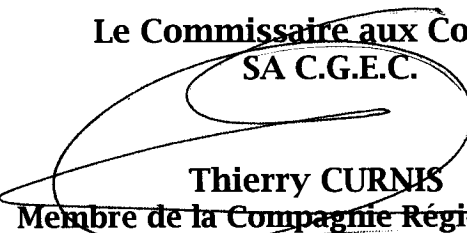
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	13 945 660 €uros
Chiffre d'affaires :	46 240 219 €uros
Résultat net comptable :	561 429 €uros

Fait à Paris, le 30 août 2016

Le Commissaire aux Comptes
SA C.G.E.C.



Thierry CURNIS
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

111-113, rue de Reuilly
75012 PARIS
Tel 01 43 42 52 30
Fax 01 43 40 59 28

122, rue de Chevilly
94240 L'HAY-LES-ROSES
Tel 01 41 76 16 57
Fax 01 41 76 16 83

sacgec@sacgec.fr / www.sacgec.fr
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
CONSEIL DE LA RÉGION DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE À LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS
S.A AU CAPITAL DE 385 000 € - 722 016 706 RCS PARIS- SIRET 722 016 706 00045 - CODE NAF 6920 Z
TVA Intracommunautaire FR 69 722 016 706

GENEDIS

Société par Actions Simplifiée au capital de €37.500
Siège Social : 10/12 avenue du Général de Gaulle
92230 GENNEVILLIERS

339 436 693 RCS NANTERRE

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016
ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
JEUDI 15 SEPTEMBRE 2016**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2016, s'élevant à €561.428,56, dont €122.434,36 au titre du CICE non distribuable, de la manière suivante :

- le CICE à la réserve facultative, soit la somme de €122.434,36
- le solde à distribuer aux associés à titre de dividende, la somme de €438.994,20

L'Assemblée Générale décide de prélever sur la réserve facultative la somme de €111.005,80, afin de distribuer aux associés un dividende global de €550.000.

En conséquence, chaque action donnera droit à son titulaire à un dividende de €220

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions légales en vigueur :

- ce dividende ouvre droit, au profit des associés personnes physiques, à l'abattement de 40 %, visé à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, calculé sur la totalité de son montant ;
- ce dividende fera l'objet d'un prélèvement forfaitaire non libératoire à la source de 21% à titre d'acompte dû par les associées personnes physiques fiscalement domiciliées en France, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année en cours, sous réserve de dispense, dans les conditions énoncées à l'article 117 quater du C.G.I., si le revenu fiscal de l'avant-dernière année est inférieur à €50.000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves, et à €75.000 pour les couples soumis à imposition commune ;

En outre, l'Assemblée Générale indique que les contributions et les prélèvements sociaux s'élevant à 15,5 % seront prélevés à la source.

En conséquence :

- la réserve légale reste fixée à €3.750 soit 10 % du capital social,
- la réserve indisponible reste fixée à €612,25,
- la réserve facultative est portée de €3.487.957,93 à €3.499.386,49.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale précise que les dividendes suivants ont été distribués aux actionnaires au cours des trois derniers exercices, à savoir :

- par l'Assemblée Générale du 12 septembre 2013, la somme de €3.000.000, soit un dividende de €1.200 par action, ouvrant droit au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement de 40 %, calculé sur la totalité de son montant,
- par l'Assemblée Générale du 11 septembre 2014, la somme de €1.800.000, soit un dividende de €400 par action, ouvrant droit au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement de 40 %, calculé sur la totalité de son montant,
- par l'Assemblée Générale du 10 septembre 2015, la somme de €600.000, soit un dividende de €240 par action, ouvrant droit au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement de 40 %, calculé sur la totalité de son montant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

